

JEUDI 13 MARS 2025

PROTÉGER CEUX QUI PROTÈGENT : L'URGENCE D'UN SURSAUT ! (LIMINAIRE FS)



Monsieur le Président,

Avant d'aborder les sujets à l'ordre du jour, nous devons souligner un problème récurrent : notre délégation est une nouvelle fois privée d'un représentant titulaire, contraint de choisir entre cette FS et une CAPN. Ce chevauchement d'instances, où doivent siéger des élus et non des représentants désignés, n'est pas un fait nouveau. D'autres syndicats ont déjà dénoncé cette situation. Nous ne sommes pas ici dans un GT ou une RT, où nos délégations peuvent être librement constituées.

Décaler ces instances d'une simple journée ne suffit pas à régler le problème. Un CSAR, une FS ou une CAPN demandent un travail de préparation conséquent et une restitution rigoureuse. Or, votre organisation actuelle nous impose une répartition contrainte des tâches entre titulaires et suppléants, définissant de facto nos délégations. Nous réitérons donc notre demande : veillez à espacer suffisamment ces réunions pour garantir une représentation efficace des élus du personnel, toutes catégories confondues.

Ceci étant dit, nous saluons l'organisation de deux jours de groupe de travail en amont de cette réunion, une demande collective des organisations syndicales.

L'évolution du contexte général de l'augmentation des menaces dans notre société rend ces rendez-vous de dialogue social particulièrement cruciaux et stratégiques. Mais nous refusons d'être instrumentalisés par un discours gouvernemental laissant entendre qu'une seule menace pèserait sur la France.

Nous, agents des douanes, savons que la plus grande menace pour les agents vient de l'intérieur du territoire !

Soyons lucides : malgré le professionnalisme indéniable des douaniers, la hausse des saisies ne masque pas l'explosion des trafics en tous genres. Les organisations criminelles ont parfaitement identifié les failles de la douane française, affaiblie par un manque criant de moyens humains et financiers. La France est attaquée par les narcotrafiquants, qui opèrent avec les mêmes méthodes : violence, corruption et intimidation.

Face à cette menace grandissante, la réponse doit être forte et organisée. Nos dirigeants doivent mettre en place des moyens à la hauteur de la situation. La douane ne peut plus être le parent pauvre des administrations régaliennes chargées de la sécurité du territoire !

L'UNSA Douanes/CGC Douanes profite de cette formation spécialisée pour rappeler une évidence : dans la lutte contre ces réseaux criminels, la protection des agents doit être une priorité absolue. Nous serons intransigeants.

Aujourd'hui encore, la douane est en retard sur les dispositifs de protection et de sécurité des personnels : Anonymisation sans condition des actes administratifs, Anonymisation de la commission d'emploi toujours en attente, Sécurité des accès aux bâtiments, Mise en place de dispositifs d'alerte, Formations à la sécurité adaptées, Fourniture de matériel de protection. Pire encore, certains DI refusent de financer des mallettes de secours pour les brigades. **C'est inacceptable ! Nous exigeons que ces décisions absurdes cessent immédiatement.**

L'incident du 11 février à Montpellier, qui s'est heureusement bien terminé grâce au sang-froid et au professionnalisme des collègues, ne doit pas masquer une réalité : un drame serait inévitable si rien ne change. La DGDDI doit réagir et se réarmer rapidement.

Depuis trop longtemps, nous demandons une formation adaptée aux risques du terrain. Nous réclamons l'intégration systématique de la formation PSC (Prévention et Secours Civiques) pour tous les agents opérationnels. L'assassinat tragique des deux agents de l'administration pénitentiaire nous rappelle cruellement l'importance d'une préparation adaptée aux situations critiques. Apprendre à porter secours en cas de blessures graves, notamment par balle, peut faire la différence entre la vie et la mort. Nos agents doivent être prêts. Nous exigeons donc que cette formation soit adossée à la PSC et intégrée au cursus des agents afin qu'ils puissent assurer leur propre sécurité, protéger leurs collègues et intervenir efficacement en cas d'urgence. **Les discours ne suffisent plus : il faut des actes.**

Nous examinerons également aujourd'hui les nouvelles consignes en matière d'armement et de sécurité dans les locaux de surveillance en présence d'un tiers. Si cette note a le mérite d'exister, elle reste trop lourde et difficilement applicable en l'état.

Enfin, vous nous présenterez la note d'orientation ministérielle 2025-2026 sur la santé, la sécurité et les conditions de travail, ainsi que le bilan 2024. Un vieux serpent de mer, dont nous attendons encore des traductions concrètes au sein de notre direction.

Il est temps que la douane soit dotée des moyens nécessaires pour assurer la sécurité de ses agents. Nous ne cesserons pas de le rappeler, car la sécurité de nos collègues n'a pas de prix.

